

Bureau syndical du 10 octobre 2019

DELIBERATION N° 2019-10-078

Demande de subvention pour les travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la recyclerie de Lucciana et l'acquisition de matériel d'exploitation

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le dix octobre à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le quatre octobre, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situé dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	12	12	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, PAJANACCI Jean, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et MICHELI Felix.

Présente :

Madame : SOTTY Marie-Laurence.

Absents :

Mesdames : ZUCCARELLI Marie et BATTESTINI Serena.
 Messieurs : MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, VIVONI Ange-Pierre, VALERY Jean-Noël, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 25/10/2019
 et de la publication de l'acte le: 25/10/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20191010-2019-10-078-DE
 Date de télétransmission : 25/10/2019
 Date de réception préfecture : 25/10/2019

Monsieur le Président, François TATTI expose :

La Communauté de Communes de Marana Golo a transféré la recyclerie située sur la commune de Lucciana au Syvadec au 1er août 2018. L'emprise totale du site est de 6 950 m².

Après une année de gestion et compte tenu des volumes traités sur le site et la volonté de sécurisation et d'optimisation du site, des travaux de mise aux normes et permettant la gestion de tous les flux doivent être réalisés.

Les travaux envisagés consistent en :

- Confortement des quais existants
- Réalisation d'un quai supplémentaire
- Agrandissement du quai haut 740 m² permettant la mise en place de 7 bennes, de l'espace réemploi
- Reprise de la voirie du quai haut 570 m²
- Reprise et création voirie de bas de quai 2 275 m²
- Aménagements paysagers 700 m²
- Installation de garde-corps
- Création d'une armoire DDS
- Installation d'un pont bascule 18 m
- Aménagement local agent
- Mise aux normes des réseaux eaux, électricité, éclairage
- Installation de clôtures
- Création d'un espace d'information et d'animation (Carbet/Fare) pour scolaires 30 m²
- Acquisition d'un engin pour exploitation et l'entretien du site

Ces travaux ont pour objectif de contenir les apports en haut de quai, de sécuriser l'entrée du site, de permettre le développement de filières, d'optimiser les chargements des bennes et entretien du site et avoir un espace d'information (scolaires)

Ces travaux sont programmés pour l'année 2020 et sont évalués à 900.000 € HT. L'acquisition de l'engin est estimée à 120.000 € HT

Le plan de financement de cette opération globale (travaux+ engin) est établi selon un taux de subventions de 70 % soit 714.000 € HT, le solde restant à la charge du Syvadec.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver ce plan de financement, d'autoriser le Président ou son représentant à solliciter des subventions à hauteur de 70 % voire au meilleur taux possible auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse, le solde restant à la charge du Syvadec.

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Générale des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et 5711-1

VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,

Considérant le transfert au Syvadec de la recyclerie située à Lucciana le 01/08/2018

Considérant les axes d'intervention au sein des installations du Syvadec en matière de sécurité approuvées par le comité

Considérant que les crédits sont inscrits au budget,

Ouïe l'exposé de M. François TATTI, Président,

Accusé de réception en préfecture 02B-200009827-20191010-2019-10-078-DE Date de télétransmission : 25/10/2019 Date de réception préfecture : 25/10/2019
--

A l'unanimité:

- Approuve le Plan de financement afférent à cette opération globale comportant des travaux et l'acquisition d'un engin
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux, le solde étant à la charge du Syvadec.
- Autorise, Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI